



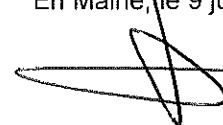
AR PREFECTURE

016-200054047-20160602-2016\_06\_02\_22-DE  
Reçu le 10/06/2016

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Approuve les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition de Monsieur Stéphane CHAMBRE, Adjoint d'animation de deuxième classe au bénéfice de l'association du Football Club du Confolentais.
- Autorise M. le Maire à signer cette convention qui prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 9 juin 2016



Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

